

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Arrondissement de CHÂTEAU-GONTIER



# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## 6 JUIN 2019

Mairie de COSSÉ-LE-VIVIEN

L'an deux mille dix-neuf, le six juin à vingt heures trente-cinq minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LANGOUËT Christophe, Maire.

NOM – Prénom	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir
M. LANGOUËT Christophe, maire	X			
M. VEILLARD Roland, adjoint		X		Hervé FOUCHER
Mme DAVID Gisèle, adjointe	X			
M. FOUCHER Hervé, adjoint	X			
Mme MANCEAU Laurence, adjointe	X			
M. BARRAIS Joël, adjoint	X			
Mme GAUTIER Maryvonne, adjointe	X			
Mme BARET Nathalie		X		Laurence MANCEAU
Mme BARRAIS Anne-Marie	X			
Mme BÉZIER Florence	X			
M. BOITEUX Yves-Éric	X			
M. BONZAMI Jean-Luc	X			
M BOURDAIS Patrice	X			
Mme DION Annäick	X			
M DOREAU Jean Sébastien		X		Yves-Eric BOITEUX
Mme GARANGER Marie-Françoise	X			
M. GUILMEAU Nicolas			X	
M. HAMON Guénaël			X	
M. LUTELLIER Raymond			X	
M PIVÈNE Pascal	X			
Mme POILPRÉ Stéphanie		X		Véronique ROUSSELET
Mme ROUSSELET Véronique	X			
Mme TOUPLIN Bénédicte		X		Gisèle DAVID
TOTAL	15	5	3	5
Date de convocation : 2019/ Secrétaire de séance : Mme GARANGER				
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 / Nombre de votants : 20				

♦♦♦

En introduction de la séance du conseil, M. LANGOUËT invite les représentants de l'USMC à faire une présentation de leur projet d'accueil d'une délégation mahoraise dans le cadre de l'échange entre les clubs de football de Cossé et Koungou.

M. LANGOUËT propose de désigner Mme Marie-Françoise GARANGER secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée. L'accord lui est donné à l'unanimité.

M. LANGOUËT demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2019. M. BOITEUX fait remarquer qu'il manque une précision à son propos

concernant l'organisation de la Nuit des musées. **M. LANGOUËT** en prend note et indique que le document sera modifié en conséquence. Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**M. LANGOUËT** informe le conseil que la délibération de création d'un budget autonome pour la production d'énergie renouvelable est retirée de l'ordre du jour. Le point passera en commission avant délibération en juillet.

## I - AFFAIRES GENERALES - PERSONNEL COMMUNAL

2019-01-06-10

### Délégation du conseil municipal au Maire – compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

**M. LANGOUËT** rappelle que la délibération du 3 avril 2014 l'autorise à prendre des décisions par délégation du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, il doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

#### \* Droit de préemption urbain (alinéa 15, art. L2122-22, CGCT)

Numéro d'enregistrement	Propriétaires	Adresse du bien	Désignation du bien	Surface
2019-15	GAUMÉ Jacques	1 rue du Lion d'Or et 7 rue de Nantes	AS n°0220	253 m <sup>2</sup>
2019-16	SCI OLCANOLO	Rue de la Concorde 1bis rue de la Concorde	AS n°0148 AS n°0149	2 m <sup>2</sup> 142 m <sup>2</sup>
2019-17	Consorts FOURNIER	2 Grande Rue	AL n°0061	245 m <sup>2</sup>
2019-18	DUBOURG Jules et Thérèse	11 rue de la Frénoise	AL n°0054	1 589 m <sup>2</sup>
2019-19	LETESSIER Matthieu PAYET Delphine	2 rue Moniga	AL n°0115	599 m <sup>2</sup>
2019-20	ATALAYA Anna	16 rue de Bretagne	AS n°0096	45 m <sup>2</sup>
2019-21	GAUDRY née GUYARD Françoise	3 rue des Tamaris	AN n°35	645 m <sup>2</sup>
2019-22	PINTAS Bernard et Ghislaine	5 rue de Bretagne et 2 rue de la Tannerie	AS n°0272	59 m <sup>2</sup>
2019-23	CAILLÈRE Sara	25 rue de l'Oriette	AM n°82	1 66 9 m <sup>2</sup>

Le droit de préemption urbain n'a pas été exercé sur ces biens.

**M. LANGOUËT** rappelle que les opportunités de préemption sont étudiées en réunion de maire-adjoints.

\* **Exécution et passation des marchés dans la limite de 20.000 € H.T. (4°, art. L2122-22, CGCT) :**

Opération	Objet	Compte	Entreprise	Montant HT
380 Place du Champ de Foire	Pots de fleurs	2315	MG ONE	1770.00
342 Logements communaux	Etanchéité balcon	2132	TLC	4699.98
296 Restaurant scolaire	Achat trancheur	2188	FCPL	2529.00
335 Ecole élémentaire J Jaurès	Vidéoprojecteurs interactifs	2188	TSI	3566.50
243 Salle du FCC	Vérins amortissement des sièges	2313	Master Industrie	7712.00
243 Salle du FCC	Modification plafond hall entrée	2313	Actis Latour	1687.46
302 Musée	Ordinateur + logiciels	2183	NNTECH	1580.36

\* **Renouvellement d'adhésions (24°, art. L2122-22, CGCT) :**

Organisme	Montant de l'adhésion annuelle
COSSAGE	10.00€
AMF 53	860.92€
CEAS de la Mayenne	8.00€
Mayenne Culture	20.00€
Office tourisme LAVAL	40.00€

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

2019-01-06-11 D

---

**Servitude octroyée à l'entreprise ENEDIS pour le passage d'une ligne électrique : autorisation donnée au Maire pour régularisation par acte notarié**

---

**M. LANGOUËT** informe le conseil que suite à la signature le 9 janvier 2017 d'une convention de servitude avec l'entreprise ENEDIS pour la construction et l'exploitation d'une ligne électrique enterrée, il convient de l'autoriser à régulariser ladite servitude par acte notarié. Cette dernière concerne une canalisation d'une longueur d'environ 185 m et tous ses accessoires, établie dans une emprise de 3 mètres de large, sur les parcelles H 0474, H 0472 et H 0468, aux lieux-dits le Double, le Cormier et la Pièce du bas. La servitude est établie à titre gratuit.

Vu la convention,

Vu le projet d'acte notarié,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer l'acte notarié et l'ensemble des documents relatifs à la servitude indiquée dans la présente délibération.

### III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

2019-03-06-06 D

#### Commune de Ballots : attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation de la rencontre annuelle du groupement des communes aux noms burlesques, pittoresques ou chantants

**Mme GAUTIER**, adjointe, indique au conseil que la commission Affaires culturelles et touristiques propose de verser à la commune de Ballots une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'aider à organiser le festival des communes aux noms burlesques ou chantants les 6 et 7 juillet prochains.

En échange de ce soutien, le musée communal Robert Tatin bénéficiera d'un encart dans le livret d'accueil du festival, d'un bandeau sur le site web de l'événement, ainsi que de la distribution de 10 000 tracts publicitaires, établis à la charge de la commune de Ballots. La commune de Ballots organisera également un service de navette gratuite pour permettre aux festivaliers de se rendre au musée.

Vu l'avis favorable de la commission Affaires culturelles et touristiques du 10 avril 2019,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** à la commune de Ballots une subvention exceptionnelle de 1 000 € aux conditions indiquées ci-avant,
- ▶ **PRECISE** que cette subvention sera inscrite en dépense au compte 657341 de la section de fonctionnement du budget principal.

2019-03-06-07

#### Commission Affaires culturelles et touristiques : synthèse du compte-rendu de la réunion du 22 mai 2019

**Mme GAUTIER**, adjointe, fait la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission en date du 22 mai 2019 :

- La commission a fait le point sur le projet de transfert du musée au département et a travaillé sur le projet de convention entre le département et la commune pour la gestion du musée après le transfert.
- La commission a tiré le bilan de la Nuit des musées 2019. Celle-ci a connu une très belle affluence de 3000 visiteurs, soit le double de la fréquentation habituelle. Cette édition spéciale cinquantenaire a demandé une implication particulière des services municipaux et des bénévoles : la gestion des parkings, de la billetterie et de la surveillance du site a mobilisé 35 personnes tout au long de la soirée, les services techniques ont passé près de 270 heures pour l'organisation et le suivi de la manifestation, et si leur temps passé n'a pas été précisément décompté, les agents du musée ont également été fortement mobilisés sur l'événement. La commission remercie vivement toutes les personnes qui se sont impliquées.
- La fête de la musique aura lieu le 14 juin à partir de 20h, dans le centre-ville.

**Mme MANCEAU** présente également la synthèse du comité de pilotage du Projet éducatif de territoire (PEDT), qui s'est tenu le 15 mai 2019. La réunion visait à faire l'évaluation de la mise en œuvre du PEDT, depuis son instauration début 2018. Le comité de pilotage est revenu sur les actions menées et a fait le point sur les points forts et les améliorations à apporter. Concernant les points forts, le copil a relevé la mise en place de l'accompagnement aux leçons et le travail mené sur le temps du midi, ainsi que l'événement organisé lors de la commémoration de l'armistice de la Grande Guerre. En points d'amélioration, il a été souligné la nécessité de renforcer le suivi du PEDT, notamment en organisant une réunion régulière du copil (au moins une fois par an), ainsi que de renforcer les liens avec le tissu associatif local.

**Mme GAUTIER** présente la synthèse du conseil municipal des jeunes du 25 mai :

- Le CMJ a fait le bilan de l'opération « Nettoie ta ville » du 4 mai. Une cinquantaine de personnes, dont 23 jeunes du foyer des jeunes, ont participé et près de 35 kg de déchets ont été ramassés.
- Le CMJ a rencontré le directeur des services techniques pour faire le point sur les projets de la commission sécurité.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## V - URBANISME

2019-05-06-16 D

### Lotissement Neuville : choix des entreprises

**M. FOUCHER**, adjoint, demande au conseil municipal de retenir les entreprises chargées des travaux d'aménagement du lotissement de Neuville.

**M. FOUCHER** indique que le marché se décompose en trois lots, comprenant respectivement les travaux de terrassement, voirie, assainissement, espaces verts pour le premier, les réseaux souples pour le deuxième et les essais réseaux assainissement pour le troisième.

L'avis initial a été publié le 12 avril 2019 sur le profil d'acheteur « Centrale des marchés ». La date limite de remise des offres était fixée au 15 mai 2019 à 12h15.

Considérant les offres remises et le rapport d'analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Note technique	Coût HT	Coût TTC	Note prix	Note globale	Classement
1	PIGEON TP	456/600	232 639,40 €	279 167,28 €	400/400	856/1000	1
2	ERS	456/600	76 963,00 €	92 355,60 €	400/400	856/1000	1
3	SOA	80/100	2 560,00	3 072,00 €	500/500	580/600	1

**M. FOUCHER** précise que les travaux d'éclairage public seront gérés par TEM et que la délibération sur le prix de vente du lotissement interviendra lors d'une prochaine réunion du conseil.

**M. LANGOUËT** fait part de son souhait de voir la mise en place d'un système d'éclairage innovant, avec éclairage uniquement en cas de passage. Il soumet également l'idée d'offrir un arbre à chaque parcelle, afin de développer le boisement du lotissement. Il indique également souhaiter que le prix du m<sup>2</sup> de terrain soit comparable avec celui de l'Erable 4, en tenant compte de l'évolution du coût de la vie. Il envisage également de proposer une incitation financière pour l'installation de dispositifs écologiques chauffe-eau solaire, récupérateur d'eau, etc. : la question sera étudiée en commission.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre en date du 6 juin,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **VALIDE** les variantes obligatoires 1,2,3 et 5 ;
- ▶ **RETIENT** les offres suivantes :
  - **Lot 1** : PIGEON TP, pour un montant (base + variantes 1,2,3 et 5) de 232 639,40 € HT (279 167,28 € TTC).
  - **Lot 2** : ERS, pour un montant (base) de 76 963,00 € HT (92 355,60 € TTC) et une note globale de 856,00/1000,00.
  - **Lot 3** : SOA, pour un montant (base) de 2 560,00 € HT (3 072,00 € TTC) et une note globale de 580,00/600.
- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer tout document et entreprendre toute démarche nécessaire à la réalisation du marché.

2019-05-06-17 D

---

## Territoire d'énergie Mayenne : validation des projets d'éclairage de la route de Montjean et du parvis de la salle du FCC

---

**M. FOUCHER**, adjoint, présente au conseil municipal les estimations sommaires des projets d'éclairage public de la route de Montjean et du parvis de la salle du FCC.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### Eclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (75% du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4%	Montant total à charge de la commune
56 000,00 €	42 000,00 €	2 240,00 €	44 240,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance ces opérations à hauteur de 25 %** du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune. La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice. Les soldes des participations seront ajustés au coût réel des travaux à la clôture des opérations suite à la réception des travaux. Les versements de celles-ci interviendront à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

**Mme DAVID** demande ce qu'il va advenir des anciens lampadaires de la rue André Bourvil. **M. FOUCHER** explique que ceux-ci sont usés et plus aux normes, ils seront donc réformés.

**M. FOUCHER** informe par ailleurs le conseil que l'architecte pour l'immeuble de Mayenne Habitat le long de la Grande Rue a été retenu. Il indique également que la ZA des Rues devrait voir le jour mi-2021.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **APPROUVE** les projets et décide de contribuer aux financements proposés par TEM en application du régime dérogatoire : à l'issue des travaux, les participations correspondant aux travaux d'éclairage public seront versées sous forme de fonds de concours pour un montant de 44 240 €.

## VI - SPORT - VIE ASSOCIATIVE - JEUNESSE

*2019-06-06-09 D*

### USMC : attribution d'une subvention exceptionnelle pour le jumelage avec Koungou

**M. BARRAIS**, adjoint, propose de verser à l'Union sportive Méral-Cossé une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'aider à accueillir les Mahorais dans le cadre de l'échange Cossé-Koungou.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** à l'USMC une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour l'accueil des Mahorais,
- ▶ **PRÉCISE** que cette subvention sera inscrite en dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget principal et financée grâce au don de M. Kerler, ancien maire de Tussenhausen.

*2019-06-06-10 D*

### Association "Septant'aide" : attribution d'une subvention exceptionnelle

**M. BARRAIS**, adjoint, propose de verser à l'association Septant'aide une subvention exceptionnelle de 50 €. Cette association vise à acheter du matériel adapté pour permettre aux personnes à mobilité réduite de pratiquer le cyclisme. La subvention est octroyée dans le

cadre du tour de France cycliste de la présidente de l'association, qui à l'occasion de ses 70 ans, réalise un tour de France en 70 étapes pour collecter des fonds.

Le conseil municipal s'accorde sur le fait d'octroyer une subvention de 70 €.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** à l'association Septant'aide une subvention exceptionnelle de 70 €,
- ▶ **PRECISE** que cette subvention sera inscrite en dépense au compte 6574 de la section de fonctionnement du budget principal.

2019-06-06-11

---

## Commission Sport-Vie associative-Jeunesse : synthèse du compte-rendu de la réunion du 3 juin 2019

---

**M. BARRAIS**, adjoint, fait la synthèse du compte-rendu de la réunion de la commission en date du 3 juin 2019 :

- Dispositif « Argent de poche » : 35 jeunes s'étant inscrits pour un besoin de 19 personnes, il va être procédé à un tirage au sort. **M. BOITEUX** propose que la commune augmente le nombre de places disponibles.
- Mobilier salle du FCC : trois entreprises ont remis une présentation de mobiliers. Avant de prendre une décision, la commission va aller visiter le showroom de l'entreprise Dasras. La commission propose de favoriser autant que possible les entreprises du territoire.
- Boulodrome : la commune a sollicité une estimation du coût travaux auprès de deux architectes à partir du cahier des charges élaboré avec l'association Cossé Pétanque. Les estimations se situent entre 500 000 et 600 000 €. Une consultation pour retenir un architecte chargé de la maîtrise d'œuvre va être lancée.
- Salle du FCC : l'inauguration est avancée à 10h30. La venue de la chorale « Coup de chœur » est annulée, le cachet demandé étant trop élevé. La commission réfléchit à l'organisation d'une porte ouverte de la salle de 14h à 19h.

**Le conseil municipal,**

- ▶ **PREND ACTE** de ces informations.

## VII - FINANCES - BATIMENT

2019-07-06-29 D

---

### Ilôt Grande Rue : attribution d'un droit de passage aux propriétaires de la "Maison Carré"

---

**M. LANGOUËT** propose au conseil d'accorder aux propriétaires de la parcelle AL 74, dite « Maison Carré » une servitude de passage pour leur permettre d'accéder à leur propriété par l'arrière une fois l'aménagement de l'îlot Grande Rue réalisé.





**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **ACCORDE** une servitude de passage à la parcelle AL 74 pour permettre un accès par l'arrière de la parcelle d'une largeur suffisante pour permettre le passage d'un véhicule automobile.
- ▶ **PRÉCISE** que l'emplacement exact de la servitude de passage sera arrêté au moment de l'aménagement urbain de l'îlot Grande Rue.

2019-07-06-30 D

### **Collège Saint-Joseph : avenant à la convention de fourniture de repas**

**M. LANGOUËT** rappelle au conseil que la commune et le collège privé Saint-Joseph sont liés par une convention datée du 16 novembre 2012 fixant les conditions de la prestation de fourniture de repas du restaurant scolaire au collège pour la période 2013-2020.

La mise en service du nouveau restaurant du collège nécessite de mieux préciser la répartition des rôles de chacune des parties dans le cadre de la nouvelle organisation impliquée par le changement de locaux.

Un avenant à la convention a été élaboré conjointement avec la direction du collège, qui entrerait en vigueur à la rentrée scolaire 2019. Il est proposé d'autoriser le maire à le signer.

Vu la convention du 16 novembre 2012 portant sur la fourniture de repas au restaurant scolaire du collège Saint-Joseph ;

Vu le projet d'avenant,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▶ **AUTORISE** le maire ou ses adjoints à signer l'avenant à la convention du 16 novembre 2012 portant sur la fourniture de repas au restaurant scolaire du collège Saint-Joseph.

Mme. Marie-Françoise GARANGER  
Secrétaire de séance

L'ordre du jour étant épuisé, M. LANGOUËT clôt la séance à 22h36.

M. LANGOUËT Christophe, Maire	Mme DAVID Gisèle Adjointe	Mme GAUTIER Maryvonne, Adjointe
Mme MANCEAU Laurence, Adjointe	M. BARRAIS Joël, Adjoint	M. FOUCHER Hervé, Adjoint
M. VEILLARD Roland, Adjoint <b>ABSENT</b> Pouvoir à M. Foucher	Mme BARET Nathalie  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme Manceau	Mme BARRAIS Anne-Marie
Mme BÉZIER Florence	Mme DION Annaïck	Mme GARANGER Marie-Françoise <b>SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
Mme POILPRÉ Stéphanie  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme Rousselet	Mme ROUSSELET Véronique	Mme TOUPLIN Bénédicte  <b>ABSENTE</b> Pouvoir à Mme David
M. BOITEUX Yves-Éric	M. BONZAMI Jean-Luc	M. BOURDAIS Patrice
M. DOREAU Jean-Sébastien  <b>ABSENT</b> Pouvoir à M. Boiteux	M. GUILMEAU Nicolas  <b>ABSENT</b>	M. HAMON Guénaël  <b>ABSENT</b>
M. LUTELLIER Raymond  <b>ABSENT</b>	M. PIVÈNE Pascal	